



Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: RUE BELLE-VUE 35 4840 WELKENRAEDT Belgique

ⓘ Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
04/09/2025

⌚ Prochaine visite avant le:
04/09/2050

👤 Agent-visiteur:
Jonathan Barrero

CONCLUSION : CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	Maxime Invest srl
Adresse	CHAUSSÉE DE LIÈGE 624, 5100 NAMUR, Belgique

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Rue Belle-Vue 35, 4840 Welkenraedt, Belgique
Adresse	RUE BELLE-VUE 35 4840 WELKENRAEDT Belgique

Installateur	
Nom	Maxime Invest srl
TVA	BE0524890754

Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE BELLE-VUE 35 4840 WELKENRAEDT Belgique
Numéro de compteur	5258205
GRD	Résa
Type de locaux	Maison

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2023 et après le 01/06/2020
Fondations	avant 81

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Résa
Numéro de compteur	5258205
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	XVB 4X10
Tension de service	3 x 230 V
Protection générale	40 3P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	21,5
Description de l'installation	Voir schémas



Contrôles et essai

Testeur d'installation: FLK-TI-014/5552111

Schémas/plans	OK
Liaisons équipotentielles	OK
Test BP du DDR	OK
ΔIn	OK
Contrôle de l'état	OK
Résistance de terre (Ω)	21,5
Isolation ($M\Omega$)	20,5
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	OK
---------------	----



Infractions

Néant

Remarques

Le contrôle est effectué sur les parties visibles de l'installation et en date de celui-ci.



Conclusion du contrôle

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse et très basse tension.

Si d'application, Atlas Contrôle certifie que l'agent-visiteur a scellé le dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique.

Si d'application, les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années suivant le contrôle.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur

Jonathan Barrero

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Atlas
Contrôle.

Rapport de contrôle d'une installation électrique

Basse Tension

Rapport N° 83.295

Original

B
E
LAC
663 - INSP

Annexes



Tableau 1